

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière :
Aménagement du
territoire

**OBJET :
ENFOUISSEMENT
DU RESEAU
BASSE TENSION
AUTOUR DU
SQUARE DE LA
RESISTANCE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 02.07.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 02.07.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 15 JUIL. 2019

Séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-
Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline,
GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel,
GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,
BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, CHOPIN Marie-Christine,
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BARTHES Chantal,
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,
M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°94 en date du
29 juin 2010, la commune de Castelnaudary a décidé d'adhérer au Syndicat
Audois d'Energies.

La Ville de Castelnaudary bénéficie notamment du partenariat avec le SYADEN
dans le cadre de travaux d'enfouissement de réseaux électriques.

Afin de poursuivre ce partenariat, Monsieur le Maire propose de continuer les
travaux d'enfouissement autour du square de la Résistance.

En application du règlement d'interventions financières du SYADEN, la
participation de la commune aux frais de dossier s'élève à 5 850,00 €.

Conformément à l'annexe financière de la présente convention, le montant
prévisionnel de cette opération est estimé à :

- Pour les travaux d'électrification, le montant total des travaux est de
117 000 € H.T et la participation de la commune s'élève à 45 % du
montant total soit 52 650 € H.T.

- Pour les travaux d'éclairage public, le montant total des travaux est de 9 960 € H.T, montant à la charge de la Collectivité. Le SYADEN versera une subvention de 40 % du montant H.T à la Commune soit 3320 € H.T.
- Pour les Travaux de communications électroniques, le montant total des travaux est de 25 000.00 € H.T. La participation de la commune s'élève à 20 % soit 5 000 € H.T.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de convention du SYADEN ainsi que le mode de financement.

Il précise que les crédits nécessaires aux travaux seront inscrits au BP 2019, au compte 21 534 opération 9002 voirie réseaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet d'enfouissement du réseau électrique basse tension autour du square de la Résistance tel que présenté par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs à cette opération.

PRECISE que le financement de l'opération sera inscrit au B.P. 2019, au compte 21 534 opération 9002 voirie réseaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

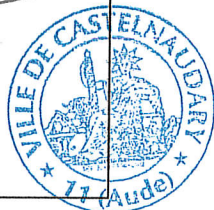
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 08 juillet 2019.

Ampliation faite le :
12 JUIL. 2019
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
11 JUIL. 2019
Par publication le :
15 JUIL. 2019
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

P/v

Hervé ANTOINE



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD